Pour les inscriptions, se munir des documents suivants :

- **N° CAF ou MSA** (= N° utilisé pour les allocations familiales)
- **carnet de santé (photocopie des vaccinations)**
- **copie attestation Quotient Familial**
- **attestation d'assurance en responsabilité civile ou extra scolaire**
- **1 photo d'identité**
- **1 moyen de règlement : *chèques loisirs CAF / tickets MSA /les chèques vacances / CESU***
  (*pour les chèques vacances et les CESU, il vous sera demandé 2% de frais de gestion)*
- **règlement de la carte d'adhésion FR (chèque à part)**

Permanences, Inscriptions & Responsables

L'inscription de votre ou vos enfant(s) sera définitive lorsque votre dossier sera COMPLET et avec le règlement.

Dates à retenir	
Présentation aux familles	**Vendredi 2 juin 2017 à 20h** Salle de l'accueil de loisirs, rue des oiseaux
Retrait des dossiers	**Mercredi 7 juin 2017 de 16h à 19h30** Salle de l'accueil de loisirs, rue des oiseaux
Dépôt des dossiers et clôture des inscriptions	**Samedi 24 juin 2017 de 10h à 13h** Salle de l'accueil de loisirs, rue des oiseaux

Possibilité de vous envoyer les dossiers d'inscription par mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante : famillesruraleslg@hotmail.fr

Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Gennes sur Glaize-Longuefuye
Bierné

Accueil de loisirs

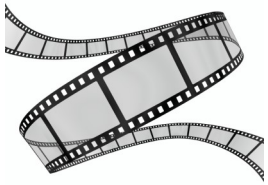

Accueil d'enfants de 3 à 12 ans

du 10 au 28 juillet à Gennes

Clôture des inscriptions : samedi 24 juin 2017

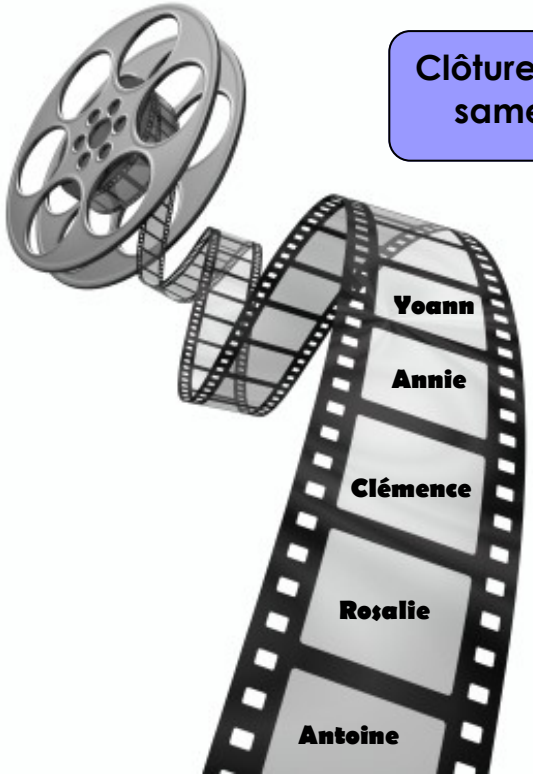

Du 17 au 21 juillet 2017
Séjour équitation
au Lion d'Angers
pour les 7-12 ans

Renseignements et inscriptions :

Chantal LEPAGE, 6 rue des Chênes 53200 Gennes sur Glaize 02.43.07.19.29
Odile HOUDAYER, la Guiternière53200 Longuefuye 02.43.70.41.99
Ou par mail à l'association : famillesruraleslg@hotmail.fr

Fonctionnement de l'Accueil de loisirs

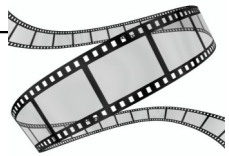

L'Accueil de loisirs est organisé par les Associations Familles Rurales de Gennes sur Glaize/Longuefuye et Bierné en partenariat avec les municipalités de Bierné, Châtelain, Gennes sur Glaize, Longuefuye, St Laurent des Mortiers et St Michel de Feins. Il est ouvert en priorité aux enfants de ces communes et accueillera les enfants **à partir de 3 ans**.

L'Accueil de loisirs fonctionnera à la journée complète et les inscriptions pourront se faire sur la base 3 jours ou de 5 jours.

Dates d'ouverture :

du **lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017**

Lieu et horaires : L'Accueil de loisirs aura lieu dans les locaux de la salle d'accueil de loisirs de Gennes sur Glaize.
Il sera ouvert le matin de **9 h 00 à 12 h 00** et l'après-midi **13 h 30 à 17 h 00**.

Un service d'accueil avant et après la journée sera proposé de :
- le matin de **7 h 30 à 9 h 00** **Tarif à la demi-heure**
- le soir de **17 h 00 à 18h30** **Tarif à la demi-heure**

en fonction des besoins des parents.

Repas : Le repas sera servi à la cantine entre 12 h 00 et 13 h 30 **Tarif : 3.75 €**

Les inscriptions et les règlements se feront lors de l'inscription. Des réajustements (repas, accueil avant et après la journée) auront lieu en fin de séjour de l'enfant.

INSCRIPTIONS

Comment s'inscrire ?

En transmettant le dossier COMPLET de votre enfant :
- « formulaire » avec choix des jours de présence rempli
- fiche sanitaire remplie
- règlement intérieur rempli et signé
- règlement correspondant à l'inscription.

Où s'inscrire ?

- en retirant son dossier lors de la réunion d'information le 2 juin ou le mercredi 7 juin (voir « dates à retenir » en dernière page)

TARIFS Accueil de loisirs 2017

Enfants des communes partenaires

Tranche Quotient familial	Tarif Journée *	Forfait 3 jours	Forfait 5 jours	Accueil péricentre (1/2 heure)
Tranche 1 *QF inférieur à 600*	10 €	29 €	46 €	**0.65 €**
Tranche 2 *QF de 601 à 900*	11 €	31 €	48 €	**0.70 €**
Tranche 3 *QF de 901 à 1350*	12 €	33 €	50 €	**0.75 €**
Tranche 4 *QF supérieur à 1350*	13 €	35 €	52 €	**0.80 €**

* Tarif journée exclusivement pour la semaine du 14 juillet

Tranche Quotient familial	Séjour équitation	Veillée
Tranche 1	165 €	2 €
Tranche 2	170 €	2 €
Tranche 3	175 €	2 €
Tranche 4	180 €	2 €

Les familles devront inscrire leur enfant au minimum 3 jours par semaine.

Pour les enfants hors commune (communes non signataires du partenariat et enfants non scolarisés sur les communes signataires)
- Un supplément de 10 % sera appliqué sur les tarifs.
- Les enfants considérés hors commune ne seront pas prioritaires.

Pour la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs s'ajoutent :

- Les frais d'inscriptions : 15,00 € par dossier *Gratuit pour les adhérents*
- La carte d'adhésion 2017 est de 25 € par famille. **A régler à part la facture de l'accueil**

L'adhésion est une reconnaissance à l'association, c'est une aide au fonctionnement. Elle permet de participer aux différentes activités proposées par Familles Rurales (danse, gymnastique, accueil de loisirs, ateliers créatifs…)